



**HAL**  
open science

# Le pastoralisme caprin en Provence : l'histoire, les hommes et les produits

Martine Napoleone

► **To cite this version:**

Martine Napoleone. Le pastoralisme caprin en Provence : l'histoire, les hommes et les produits. E-book : Histoire des régions caprines Françaises: entre internalisation et relocalisation, modernité et tradition., 2022, 978-2-7380-1443-7. 10.17180/t528-2045-ch11 . hal-03539235

**HAL Id: hal-03539235**

**<https://hal.inrae.fr/hal-03539235v1>**

Submitted on 11 Apr 2022

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License

# Histoire des régions caprines françaises

entre  
internationalisation et relocalisation,  
modernité et tradition



Ouvrage collectif sous  
la direction de :

Martine Napoléone,  
Frantz Jénot,  
Bernard Leboeuf,  
Jean Claude Le Jaouen

Image de couverture © Dessin de Luc Ballon, Tête de bouc de race alpine, illustrant la couverture du compte rendu de la deuxième conférence internationale de l'élevage caprin - Tours, publié par l'ITOVIC en 1971.

Appui à l'édition et mise en forme du e-book :  
Christelle Raynaud, INRAE SDAR Montpellier

2022

© INRAE, © Société d'Ethnozootechnie

ISBN: 978-2-7380-1443-7  
Code EAN : 978 273 8014436  
DOI: 10.17180/t528-2045

# Le pastoralisme caprin en Provence : l'histoire, les hommes et les produits

---

Martine NAPOLEONE

Avec les contributions écrites ou orales enregistrées de K. Boussouar, D. Carel, J. Corbon, V. Enjalbert, L. Falcot, L. Garde, C. Guinamard, A. Gouiran.

## Résumé

L'élevage pastoral, caprin et ovin, occupe une place importante dans les milieux difficiles de PACA, dont il structure les paysages depuis des siècles. Après l'exode rural des années 50, l'arrivée des néo-ruraux dans les espaces en déprise, a contribué à relancer une dynamique locale agricole et sociale. Grâce à l'élevage caprin ils ont pu s'installer avec peu de moyens. Des formes originales d'élevage se sont mises en place. Elles ont reposé sur un territoire difficile mais disponible, sur une demande en produits locaux et sur le pastoralisme. La production caprine est aujourd'hui fermière (82 %). Les élevages sont familiaux et de petits taille. 328 éleveurs caprins produisent 8,5 millions de litres de lait, dont 7 millions de litres sont transformés en fromage à la ferme et vendus en vente directe. Les éleveurs ont œuvré pour la reconnaissance de deux appellations d'origine : le Banon et la Brousse du Rove et la sauvegarde de deux races : la rove et la commune provençale. Ils ont œuvré aussi pour organiser la filière et professionnaliser l'élevage caprin et le pastoralisme. Au-delà de la production de biens alimentaires, les éleveurs pastoraux sont partenaires de projets de valorisation du territoire ou de protection des forêts contre les incendies. Le secteur fromager fermier constitue le principal moteur du renouvellement de la filière.



Mots-clés : production fermière, élevage caprin, pastoralisme, chèvre du rove, chèvre commune provençale, AOP Banon, AOC Brousse du Rove, circuits courts, Provence, lutte contre les incendies de forêts.

**N**ous invitons le lecteur à un voyage en Provence, à travers l'histoire de son élevage caprin. La chèvre a toujours fait partie des activités traditionnelles de Provence, qu'elle accompagne les troupeaux ovins transhumants, qu'elle soit une des composantes d'une économie autarcique locale.

---

\* Auteur de correspondance : [martine.napoleone@inrae.fr](mailto:martine.napoleone@inrae.fr) ; [martine.napoleone30@gmail.com](mailto:martine.napoleone30@gmail.com)

Après-guerre et jusqu'aux années 70, l'effectif caprin n'a cessé de chuter avec l'organisation d'une économie de marché et la spécialisation des agricultures et des territoires. Quelques chèvres, de races rustiques et locales (Rove et Commune Provençale), se sont toutefois maintenues, principalement dans les grands troupeaux d'ovins viande transhumants, ou dans des fermes produisant des fromages, ou de la viande de cabris, vendus aux bourgs voisins à des consommateurs habitués aux produits traditionnels.

A partir des années 70 - 80, avec l'arrivée des néo-ruraux, une filière et des activités caprines vont s'organiser, se structurer, se professionnaliser. Différents systèmes d'élevage vont naître de ces transformations. Leurs fonctionnements, leurs conduites du troupeau et leurs relations au marché seront modelés pas à pas pour produire et durer en cohérence avec les spécificités des ressources locales.

L'élevage caprin est aujourd'hui majoritairement pastoral et fermier. Il s'inscrit dans des dynamiques locales et territoriales. Cette forme d'élevage trouve un écho renouvelé dans les valeurs sociétales montant en puissance depuis une dizaine d'année (environnement, alimentation, santé, ...).

L'objectif de ce texte est de mettre en évidence les liens forts liant le territoire, le contexte et les formes spécifiques d'élevage. Après avoir présenté les grandes caractéristiques de la région et quelques rappels de l'histoire, nous décrivons les systèmes actuels, avec un zoom sur les races et les produits traditionnels qui ont aujourd'hui acquis une reconnaissance. En discussion, nous mettrons l'accent sur les liens unissant les territoires marginaux, terres de projets en élevage caprin, sur le fromage de chèvre, marqueur de l'identité provençale, ainsi que sur l'organisation d'une profession.

Cet article a été écrit à partir des présentations faites à la réunion du GEC-SEZ en octobre 2016 à Carmejane, complétées par des entretiens, des sources bibliographiques et des archives.

## CONTEXTE REGIONAL EN PROVENCE ALPES COTE-D'AZUR

### Des territoires contrastés

La région PACA comme les autres régions méditerranéennes présente des différences marquées entre les zones de plaine et celles de colline ou de montagne. Globalement distinguons des plaines agricoles littorales au sud et dans les vallées du Rhône et de la Durance, d'où émergent çà et là des massifs forestiers (Maures, Estérel, Lubéron, ...), les

zones humides du delta du Rhône (Crau et Camargue), les collines et les plateaux de Haute Provence et la montagne au nord et à l'est (Figure 1).



Figure 1 : Carte de Provence-Alpes-Côte-D'azur, (source : Wikimedia).

#### **Encadré 1 : Un riche patrimoine environnemental.**

- L'inventaire des zones naturelles d'intérêt écologique faunistique et floristique identifie 54 % du territoire de la région concernée par des enjeux de conservation de la biodiversité.
- Les sites Natura 2000 occupent 30 % du territoire.
- Il existe 7 parcs naturels régionaux, 4 parcs naturels nationaux et 12 réserves naturelles nationales.

*Source: Insee, 2016.*

## **Des terroirs aux formes traditionnelles d'élevage caprin**

### **Avant les années 70**

La Crau est le royaume des grands troupeaux ovins transhumants. Quelques caprins, de race Rove, accompagnaient les troupeaux ovins, nourrissaient les agneaux doubles ou orphelins. Les éleveurs ovins ont contribué au maintien de cette race locale.



En Haute Provence, l'activité paysanne d'économie domestique prédominait. Quelques caprins produisaient du lait et du fromage pour la famille<sup>1</sup>. Le surplus de "fromageons" pouvait toutefois être vendu aux bourgs voisins (Royer, 2016).

En Basse Provence, les caprins n'étaient présents que dans deux systèmes d'élevage spécifiques. L'un d'eux concernait les élevages de chèvres du Rove, au village du Rove. Les chèvres étaient élevées pour la production de fromages, appelés "Brousses du Rove", vendus à Marseille (Gouiran, 2019). L'autre concernait quelques élevages de chèvres en zone littorale pour la viande de cabri, (Blanchemin, 1979). Dans les deux cas, le produit répondait à une demande urbaine locale, culturellement inscrite dans les usages culinaires traditionnels.

En montagne, les caprins étaient peu présents, la vache étant préférée à la chèvre pour produire du lait.

Notons qu'avant les années 70 - 80, la spécialisation ne concernait que deux systèmes périurbains, la production de viande de cabri et celle de Brousse du Rove. Dans tous les autres cas, les caprins étaient une des composantes d'une activité agricole tournée vers d'autres productions.

### A partir des années 70

La spécialisation de l'agriculture, la mise en place de l'économie de marché et la disparition progressive de l'agriculture autarcique, ont généré une régression importante des caprins, en particulier en Haute Provence. Ceux-ci se sont maintenus quasi uniquement dans les systèmes ovins transhumants et dans les élevages du Rove, produisant des Brousse du Rove.

L'arrivée des néo-ruraux en PACA dans les années 70, comme dans d'autres régions méditerranéennes, a relancé une dynamique sociale et agricole dans ces zones en déprise.

En rupture avec le mode de vie urbain, ils ont choisi de s'engager vers un "retour à la terre" (Léger, Hervieu, 1979). "Nous avons un rejet de la société de consommation. Nous sommes partis pour trouver une liberté d'entreprendre et être libres de notre vie",

<sup>1</sup> Le rôle des caprins dans l'économie domestique, avant les années 60 était d'usage dans la plupart des régions. Ce point est donc abordé dans plusieurs des articles de cet ouvrage.

(entretien avec K. Boussouar, 2019). Arrivés avec peu de moyens, ils se sont installés dans les territoires en forte déprise et ont tenté de vivre de leur activité. Ils ont démarré une activité agricole avec peu d'investissements<sup>2</sup>. Quelques caprins bien adaptés aux terres difficiles, leurs ont permis de produire des fromages puis de les vendre à une clientèle locale qui a pu renouer ainsi avec ses habitudes de consommation de fromages de chèvre. Les parcours d'installation des néo-ruraux, depuis leur arrivée jusqu'à la construction d'une activité professionnelle bien ancrée dans un contexte économique et social, ont été spécifiques des contextes dans lesquels ils se sont établis.

En Haute Provence, ils se sont installés souvent dans des fermes abandonnées. Ils garderont longtemps l'image de marginaux, de par leur installation dans des zones jugées par les locaux comme impropres à l'agriculture<sup>3</sup> et de par l'élevage de chèvre qui n'était pas perçu comme une activité agricole digne de ce nom, pour un homme et pour un agriculteur (encadré 3). Peu à peu, reculés dans leur ferme, mais riches des réseaux de relations qu'ils ont créés, les néo-ruraux ont appris à connaître leur territoire fait de milieux composites, à ajuster leurs pratiques pastorales à la diversité des ressources pour maintenir dans le temps l'alimentation de leur troupeau. Dix à quinze ans après leur retour à la terre, ceux qui sont encore là, ont fait leurs preuves. Dans les années 80-90 une seconde vague d'installation plus technique arrivera. Quelques chevriers se sont intéressés à la Commune Provençale, population de pays en Haute Provence, et ont demandé la reconnaissance de cette race. Au contact des personnes âgées, les néo-ruraux ont appris la fabrication du caillé doux puis ont demandé la reconnaissance en AOC du Banon. Les néo-ruraux ont contribué en Haute Provence à la relance d'une activité agricole dans les milieux difficiles ainsi qu'à la sauvegarde d'une race, la Commune Provençale et d'un produit, le Banon.

Dans les garrigues, maquis et massifs forestiers du Sud de la Provence, les nouveaux installés ne disposaient que de milieux forestiers pour élever des chèvres... en étant... hors la loi ! Les nouveaux installés dans les forêts soumises au code forestier ont rencontré des difficultés récurrentes avec les services forestiers. Toutefois, la Défense des Forêts contre les Incendies (DFCI) est devenue un problème majeur, (Encadré 2 ; voir aussi l'article sur les singularités méditerranéennes).

<sup>2</sup> A l'époque, il n'y avait pas de normes sur les équipements et la fromagerie.

<sup>3</sup> Voir aussi dans l'article sur le Languedoc-Roussillon le témoignage de D. Sauveplane.

En bref, l'élevage caprin est essentiellement implanté dans les zones avec handicap naturel, dans les massifs côtiers du sud ou dans les collines d'arrière-pays (Figure 2). Avec l'élevage ovin, c'est un acteur majeur de la mise en valeur du territoire.

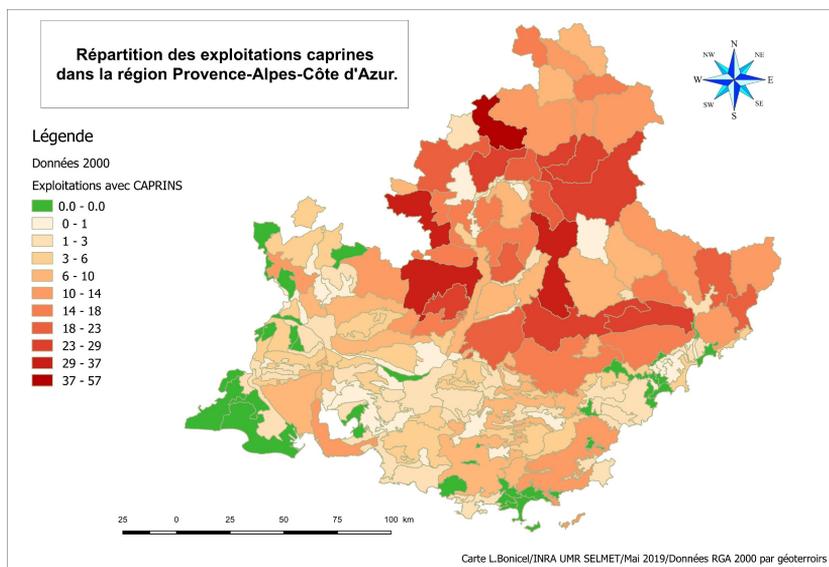


Figure 2 : Répartition des élevages caprins par géoterroirs, (Données : RGA en 2000).

### Encadré 2 : Du hors la loi au partenaire de la DFCI.

Depuis toujours, chèvres et forestiers ne font pas bon ménage. Capable de s'alimenter sur des milieux arbustifs, la chèvre est gourmande des jeunes pousses d'arbres. Cette particularité lui a valu une fin de non-recevoir : la chèvre est interdite dans les forêts soumises au code forestier.

Les forêts du midi, non utilisées depuis le milieu du 20<sup>e</sup> siècle se sont embroussaillées. Dans les années 70 - 80 le Sud-Est fait face à de grands incendies. Les élus s'en émeuvent et cherchent des solutions. L'intérêt de l'élevage pastoral comme partenaire de l'entretien des forêts fait du chemin. Plusieurs projets d'installation d'éleveurs caprins en forêt émergent, (par exemple, le projet de A. Sadorge avec le parc du Lubéron (13), ou celui de D. Carel avec l'ONF (83), ou encore celui de T. Faure (13). Ces éleveurs obtiennent des dérogations, pour élever des chèvres en forêt, moyennant un suivi de leurs pratiques et des impacts sur la ressource par des organismes scientifiques ou techniques (INRA, CERPAM en PACA, parcs régionaux), (Figures 3 et 4). Une dynamique de recherche-développement sur le pastoralisme et le maintien de milieux ouverts se met en place en région méditerranéenne.

## EVOLUTION DES CAPRINS EN QUELQUES CHIFFRES

Depuis 20 ans, la production caprine en PACA est relativement stable (Tableaux 1 et 2) : 338 exploitations professionnelles en 1998 (M. Rio, 1999) et 328 en 2011 (MRE, 2012). La production caprine en PACA est diversifiée : des fermiers fromagers, des élevages laitiers, des éleveurs de chèvres Angora pour la production de poil et quelques élevages pour la viande. Les résultats du recensement agricole de 2020 ne sont pas encore disponibles pour les caprins<sup>1</sup>, toutefois, les données agreste concernant le nombre de têtes, montrent que le cheptel est resté stable jusqu'en 2018 et a augmenté de façon relativement importante depuis 2018 (Tableau 2).

7,5 à 8,5 millions de litres de lait sont produits, en moyenne depuis 20 ans. La production fermière prédominante s'élève à 5,5 à 6 millions de litres. 1,3 à 1,5 million de litres sont livrés à une laiterie.

L'effectif des troupeaux fermiers a peu évolué : 55 à 60 chèvres par élevage pour un couple en élevage fermier fromager. Celui des troupeaux laitiers, à la hausse dans la dernière décennie (environ 200 chèvres), compense la disparition des petits élevages laitiers. 85 % des éleveurs utilisent le pâturage, en système pastoral ou en système herbager.

En 2005, la région comptait 9 ateliers de transformation fromagère (Frécap, 2005), livrés par 30 éleveurs laitiers. La filière laitière compte actuellement 8 laiteries artisanales, livrées par 18 éleveurs : la fromagerie de Banon dans les Alpes de Haute Provence est la seule spécialisée dans la transformation du lait de chèvre. Les autres fromageries situées en zone de montagne (Hautes-Alpes et Ubaye) produisent des fromages de vache principalement et des fromages de chèvre en complément de gamme.

C'est une filière dynamique en majorité fermière et pastorale, qui attire les candidats à l'installation, (MRE, 2012), malgré certaines difficultés (l'accès au foncier par exemple), (UMT, 2018).

---

<sup>1</sup> Les caprins et les ovins étant regroupés dans les résultats actuellement disponibles

	1998	2005	2011
Nombre d'élevage de plus de 20 chèvres	338	332	328
Nombre de chèvres	18 488	16 000	
Volume de lait total produit (l)		7 200 000	8 500 000
Lait livré à une laiterie			1 500 000
Nombre de chèvres par élevage fromager	54	59	56
Volume de lait par élevage fermier			28 000 l/an
Volume de lait par élevage laitier			85 000 l/an
Nombre d'exploitations:			
Fromagères	278	242	287
Laitières	26	30	18
Angora	11	10	12
Viande	?	27	11

Tableau 1 : Quelques données sur l'évolution des activités caprines en PACA, (Sources : M. Rio, 1999; MRE, 2005; MRE, 2012).

Années	Nombres de têtes de caprins
2010	36 382
2011	34 861
2012	32 928
2013	32 573
2014	32 500
2015	31 921
2016	31 567
2017	31 971
2018	31 325
2019	36 155
2020	44 068

Tableau 2 : évolution du nombre de têtes de caprins en PACA entre 2010 et 2020, (Source : Agreste, 2021).

## Biquettes « débroussailleuses » à La Roquebrussanne

*Denis Carel est chevrier. Il bénéficie d'une dérogation qui l'autorise à faire paître son troupeau en sous-bois dans la forêt du Défends. Une expérience riche d'enseignements dans le domaine de la prévention des incendies*

L'Institut national de recherche agronomique (INRA) et l'Office national des forêts (ONF) mènent depuis presque six ans une expérience unique en France, dans la forêt du Défends à La Roquebrussanne : l'étude du comportement de la race caprine en pleine forêt et ses effets sur le milieu. Jusque-là, la biquette dévoreuse y était interdite. A cause justement de sa gourmandise dévastatrice. Mais d'un autre côté, elle pouvait rendre certains services dans le domaine de la prévention contre les incendies.

**P**OUR que la travailleuse-débroussailleuse puisse pénétrer dans la forêt défendue, une première dérogation a été délivrée par la préfecture en 1993. En 1998, elle était prorogée pour trois ans. Représentants de l'INRA, de la direction départementale de l'Agriculture, de l'ONF et de la commune se sont réunis récemment pour donner suite à l'expérimentation. A la fin de l'année, le « contrat » sera reconduit pour trois ans.

Bénéficiaire de cette « première » : le chevrier Denis Carel.

Quatre-vingt-dix bêtes de race alpine ou rove pâturent sur cent quatre vingt douze hectares de forêt communale. Denis Carel a créé deux parcs, limités par des clôtures électriques.

Avec l'aide de la municipalité, il a restauré la bergerie communale de l'Agnis, sur le plateau. Lui-même a construit sa maison au pied du Défends. Aujourd'hui, la « Chèvrerie des deux vallons » est cotée pour son fromage de chèvres typé : deux cent soixante par jour. La chèvrerie, c'est aussi en 1988,

280 000 F de chiffre d'affaires.

Néanmoins, les avis sont partagés sur cette gestion sylvopastorale. Les services brigonnais de l'ONF sont les plus réticents. Ils ne sont pas hostiles au nettoyage de la forêt par les chèvres, « mais nous devons adapter le pâturage à la forêt et non pas la forêt au pâturage ».

Sur les bons conseils de l'INRA et après une étude minutieuse, il est question d'étendre la surface en dérogation. Afin d'éviter un trou de trois mois dans l'alimentation du troupeau. Sur ce point, l'ONF n'a pas donné son accord, alors que la commune et la D.D.A. sont favorables.

Dans un premier temps et dans le souci de ne pas outrepasser le dérogé au code forestier, l'ONF doit marquer de nouvelles zones de passage des chèvres, les arbres à abattre ou à préserver, en compagnie de l'INRA et de Denis Carel.



Denis Carel : chevrier, mais homme pressé.

(Photo M.-J. Rossi.)

Les parties concernées se sont entendues pour faire un point tous les trois ans. Mais Denis Carel veut aller toujours plus vite. En bon défenseur de sa profession, le chevrier veut ouvrir définitivement la forêt aux caprins. Donc changer les lois. A.M.

Figure 3 : Extrait d'article, (La Provence, juin 1989).

## AMENAGEMENT RURAL

# L'agriculture au secours des feux

Pour le prix d'un bombardier à eau,  
on pourrait installer 50 jeunes

« **UN** MILLIARD de francs dépensés par l'Etat pour empêcher la région de brûler sont partis en fumée. » C'est ce que vient de déclarer Raymond Lacombe, le président de la Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles (FNSEA). « Avec la somme dépensée pour l'achat d'un "Canadair", 50 jeunes pourraient se doter d'un troupeau et s'installer », a-t-il précisé.

En visite à Tanneron au cœur même de ce terroir ravagé cet été par les incendies, Raymond Lacombe a posé clairement la question : « Pourquoi ne pas prendre un peu sur l'enveloppe et permettre à des jeunes de maintenir une présence et d'assurer l'entretien de la forêt ? ».

En effet, devant une parcelle de mimosa grillée par le gel puis dévorée par les flammes, le président de la FNSEA a expliqué que « dans le domaine de l'entretien de l'espace, le système agro pastoral s'avérait être moins coûteux. Les chevaux, les ânes, les vaches, les moutons et les chèvres constituent d'excellents débroussailliers », a-t-il conclu.



### UNE EXPLOITATION « COUPE-FEU »

Dans le Var, Félix Fassetta exploite un domaine de 80 hectares. Il produit des céréales (40 hectares), de la luzerne (15 hectares) et du vin sur 15 hectares. Tout le reste est couvert par la forêt.

Félix Fassetta a fait venir les bûcherons, ceux-ci ont abattu les arbres et récupéré le bois transformant le taillis (A) en futaie (B). Celle-ci clôturée avec un treillis soudé a permis à Félix Fassetta d'introduire 30 chèvres et 30 brebis avec bouc et bélier, de mai à octobre, dans le sous-bois. Les résultats sont là : la forêt est propre, elle n'est pas abimée. M. Fassetta va ensemençer le sol ainsi nettoyé avec une luzerne particulière.

Son exploitation constitue aujourd'hui un véritable coupe-feu.



Figure 4 : Extrait d'article, (Le nouvel agriculteur, 14 11 1986).

## SE PROFESSIONNALISER, SE STRUCTURER, DEVENIR UN ACTEUR DE L'ELEVAGE DANS LA REGION

Dans la fin des années 70, les éleveurs caprins de PACA se sont mobilisés pour faire reconnaître leur activité et la filière comme un acteur de la région. Ils ont mené de front d'une part la professionnalisation de l'activité d'élevage et d'autre part l'organisation collective, la structuration et la défense d'une filière.

## Acquérir des compétences en élevage, en pastoralisme et en transformation

Dès le milieu des années 70, la profession s'est structurée au plan départemental autour des syndicats caprins pour la défense des intérêts des éleveurs et des chambres départementales d'agriculture pour les services en élevage (contrôle de performance, insémination artificielle, notamment). Elle met l'accent sur trois axes de travail : l'élevage, la transformation fromagère et la gestion économique, travaillés en partenariat avec diverses institutions, et coordonnés à l'échelle régionale par la Fédération Régionale de l'Elevage Caprin (FRECAP).

Dès sa création, la FRECAP embauche un technicien fromager (Mr Le Page) et collabore avec l'Institut Technique Ovin Caprin (ITOVIC), pour organiser des formations à la transformation fromagère.

Les aspects économiques sont tout d'abord travaillés avec la Fédération Régionale des Coopératives Agricoles (FRCA). Les éleveurs participent ensuite aux appuis technico-économiques caprins mis en place au niveau national, inter-régional ou départemental (programme ATEC, en début des années 80, programme Cap-Sud à partir de 1990, suivis de fermes de référence par les conseillers départementaux et l'Institut de l'Elevage (ex ITOVIC)). Les aspects sanitaires sont travaillés en étroite relation avec les Groupement de Défense Sanitaire (GDS).

En début des années 80, conscients des spécificités de l'élevage pastoral et de la nécessité d'acquérir des références adaptées, les acteurs de la recherche et du développement ont mis en place deux réseaux caprins de recherche-développement, travaillant en étroite relation avec les éleveurs pastoraux : le réseau de recherche-développement caprin pastoral qui a fonctionné de 1985 à 1990 (INRA, Cerpam, EDE) (Napoléone et al, 1993), et le réseau caprin pastoral créé en 2008 (CERPAM, chambre régionale d'agriculture de Languedoc Roussillon et chambre régionale d'agriculture de Corse) (Brosse-Genevet et al, 2016). Ces travaux, ainsi que les nombreux travaux de recherche conduits sur le pastoralisme (Hubert et al, 1988 ; Meuret, 1993, ...), ont permis d'établir les bases de connaissances solides sur ces milieux, sur les modes de gestion pastoraux, sur la contribution de la diversité des ressources pastorales à l'alimentation des troupeaux, sur [l'adéquation entre la durabilité d'un milieu et celle de l'activité.](#)



## L'organisation et la structuration collective de la filière

Des leaders ont œuvré au regroupement des intérêts professionnels à l'échelle régionale. Ils ont créé la (FRECAP), en 1981, pour défendre leur profession et coordonner les actions au niveau régional, pour donner plus de lisibilité à la filière caprine. Le président en sera K. Boussouar. La FRECAP a participé, en tant que force de proposition, à la construction du premier contrat de plan état - région en PACA. Elle a contribué à la création d'un centre fromager caprin (créé en 1990), à proximité de l'école d'agriculture de Carmejane. Pour promouvoir le fromage fermier, les acteurs du monde caprin régional ont organisé le premier "Fromagora" à Oraison en juin 1991, puis ils se sont investis, avec des leaders d'autres régions, dans la défense du lait cru. Ce combat a abouti à la reconnaissance du lait cru par le règlement européen de 1993 et à l'édition d'un guide des bonnes pratiques fromagères. A partir de 2007, les filières d'élevage ont été fusionnées au sein de la Maison Régionale de l'Elevage (MRE), qui coordonne et fédère les politiques de développement de la filière.

Le centre fromager de Carmejane est devenu Actalia, institut technique fromager spécialisé dans l'appui technique, l'expérimentation et la formation fromagère fermière. L'école et le centre fromager facilitent la mise en relation d'éleveurs, d'élèves, de personnes en reconversion, de conseillers ou de formateurs. Il génère une dynamique qui favorise l'émergence de motivations de candidats à l'installation et répond aux besoins de réactualisation des connaissances en matière de fromagerie.

En parallèle à ces actions, des éleveurs passionnés ont œuvré pour la préservation et la reconnaissance d'un patrimoine. Deux associations de race locale gèrent ces populations caprines : chèvre du Rove et Commune Provençale et deux Organismes de Défense et de Gestion (ODG) assurent la gestion de l'AOP Banon et de l'AOC Brousse du Rove (le Syndicat de Défense et de Promotion du Banon, et le Syndicat de Défense et de Promotion de la Brousse du Rove), (Encadrés 3 et 4, ainsi que 5 et 6).

**Encadré 3 : Contribution à l'histoire de l'élevage caprin en Provence et de la chèvre Provençale.** Texte de J. Corbon.

La chèvre Commune Provençale est une population de pays, reconnue "race à petit effectif" (Figure 5). Son berceau d'origine est situé dans la "Provence des collines". Son histoire peut se résumer dans ce paradoxe : la chèvre est une ressource indispensable pour les familles mais, elle est considérée comme un animal nuisible par les pouvoirs publics. A ces éléments factuels, viennent s'ajouter des considérations socio - religieuses qui confèrent peut-être cette spécificité à l'histoire de la chèvre en Haute Provence.



Figure 5 : Dessin de chèvre Provençale, (© Association de sauvegarde de la chèvre Provençale).

La chèvre et les pouvoirs publics en Provence : probablement que la loi du 15 Germinal de l'an 10, qui interdit d'avoir des chèvres, est un élément décisif pour le devenir de la chèvre provençale. Le 19<sup>e</sup> siècle sera une période de conflit des pouvoirs publics, soucieux de préserver la ressource forestière (l'intérêt collectif), contre les paysans pour qui la chèvre est essentielle pour la survie de la famille (l'intérêt privé). Alors que les autres animaux confortent le statut social du paysan, la chèvre devient dévalorisante. Elle va devenir un animal que l'on cache et rejoindre ainsi les autres animaux de basse-cour dont les femmes et les enfants s'occupent.

La chèvre et la religion chrétienne, en Provence : Dans la culture provençale, la chèvre est associée au mauvais sort. Le bouc, lui est l'incarnation du diable, désigné par le clergé, dans sa volonté de combattre le lucre, comme l'incarnation de l'exemple sexuel à ne pas suivre.

Évolution du statut de la chèvre en Provence au 20<sup>e</sup> siècle : En Provence, non seulement la chèvre devient l'animal de la femme mais elle devient aussi l'animal qui féminise celui qui l'élève. Au 20<sup>e</sup> siècle, un homme, "un vrai", ne peut pas s'occuper de chèvres sous risque d'être mis au ban de la société par ses pairs. Or à la sortie de la seconde guerre mondiale, l'agriculture se spécialise, les troupeaux s'agrandissent... Seuls les troupeaux caprins déclinent. Pour sauver l'élevage caprin, il aurait fallu que des éleveurs créent des ateliers spécialisés. Or en Provence c'était impossible du fait des valeurs négatives associées à la chèvre.

La chèvre Commune Provençale, une population de pays reconnue race : Au cours de la seconde moitié du 20<sup>e</sup> siècle, les effectifs de chèvres Provençales vont diminuer. Ce scénario dramatique va connaître un tournant avec l'arrivée dans tout le sud de la France de néoruraux, en plusieurs vagues, entre 70 et 90. Ces élevages vont souvent s'orienter vers la chèvre, pour s'installer à peu de frais, dans les zones en déprise. Ils acquièrent quelques chèvres, souvent des alpines. Les troupeaux pâturent, ce qui relance le pastoralisme caprin en Provence disparu depuis quelques décennies. Dans les années 1990, une seconde vague de néoruraux mieux formés, s'installera en élevage caprin. Quelques éleveurs pastoraux, soucieux de préserver un patrimoine bien adapté à l'élevage pastoral, initieront la relance de la chèvre Provençale ([création de l'Association de Sauvegarde et de Développement de la Chèvre Commune Provençale](#)) et la fabrication du caillé doux (Création de l'Association de promotion du Banon AOC).

La Commune Provençale sera reconnue race en 2000. En 2005, on ne dénombrait que 500 à 600 femelles pures réparties chez une dizaine d'éleveurs spécialisés. En 2015, l'effectif atteignait 1600 femelles pures répartis chez 30 éleveurs spécialisés. Ayant échappé à l'uniformisation de l'élevage, la Commune Provençale a conservé une diversité génétique. Un plan de sélection est en cours pour préserver le riche patrimoine génétique de la race (Danchin, 2017). Devenue symbole du fromage de Banon qui a obtenu une AOC en 2003, on peut espérer qu'un nouvel essor va permettre à cette chèvre de se développer.

**Encadré 4** : [Le Banon](#), un fromage traditionnel portant de nom d'un village de Haute Provence

### La fin d'un savoir-faire ?

Tomes de Provence et Banon sont parmi les rares fromages fabriqués avec la technique du caillé doux qui était traditionnelle, du fait de la chaleur, dans le Sud de la France (emprésurage après traite, découpage et moulage rapide). Dans le cas du Banon, le fromage est plié dans des feuilles de châtaignier, dont les tanins contribuent à son affinage (Figure 6).

Avec la déprise rurale et la disparition des chèvres "domestiques", les fromages de chèvre à technologie "présure" sont en forte régression..., d'autant plus, qu'à partir des années 70, les nouveaux éleveurs seront formés à la technique du caillé lactique, plus facile à réussir.



Figure 6 : Un "Banon" AOP. (© AOP banon).

### Transmission réussie

Quelques néo-ruraux, s'intéressent alors au produit local et veulent apprendre des anciens.

*"On avait créé de bons contacts avec les personnes âgées. Nous étions plusieurs à vouloir apprendre à faire ce fromage traditionnel. Souvent dans une cuisine, des anciens nous ont montré"* (entretien G. Loup, 1993). Ayant acquis cette technique, certains transforment une partie de leur production en Banon, qu'ils écoulent sans difficulté localement ou auprès des crémiers spécialisés. Dans les années 90, le caillé présure et le pliage dans des feuilles de châtaignier, ne sont plus fabriqués que par quelques éleveurs et par la fromagerie de Banon.

### Protéger le fromage local

Dans les années 80-90, il y aura beaucoup plus de faux "Banon" produits en dehors de la zone traditionnelle, que de Banon locaux. D'autant plus que ces copies, vendues en Provence, sont souvent faites avec du lait de vache, ou à partir de caillé lactique. En effet, suite aux crises de surproduction de lait de chèvre (81 et 90), les industriels des régions laitières, cherchent à diversifier leurs produits par des signes de différenciation. Le nom Banon bénéficiant d'une réputation dans toute la Provence, sera utilisé pour des fromages produits hors zone et/ou avec des techniques ne relevant en rien des savoir-faire traditionnels. Les chevriers fermiers et laitiers et les laiteries et la fromagerie de Banon, se groupent pour protéger leur produit des copies hors zone, en demandant la reconnaissance du Banon en AOC. [Le Banon](#) sera reconnu AOC en 2003. En 2018, 18 producteurs fermiers, 8 producteurs laitiers et deux fromageries artisanales, dont la fromagerie de Banon, adhèrent à l'association. Le Banon est un fromage de diversification. En 2018, 85,7 T de Banon ont été produits.

<sup>1</sup> La concurrence par des copies produites industriellement et hors zone fût à l'origine de la plupart des demandes de reconnaissance des produits de terroir par un signe de qualité lié au lieu. Voir les textes concernant les autres régions méditerranéennes, le Centre, ou Rhône-Alpes.

**Encadré 5** : La Chèvre du Rove: pastoralisme, traditions et réalité économique. Source : L. Falcot 2016 et sources citées dans le texte.

La présence des chèvres du Rove en France remonterait à 2 600 ans, à la création de la ville phocéenne. La chèvre du Rove est une race mixte, aussi bien allaitante que laitière. C'est une chèvre des milieux pauvres méditerranéens. Elle était utilisée dans les grands troupeaux ovins transhumants comme meneuse du troupeau et pour allaiter les agneaux orphelins ou doubles. Dans les collines autour de Marseille, au village du Rove, elle était élevée pour la production de Brousse. Dans les années 70-80 elle a accompagné de nombreux retours à la terre de néo-ruraux devenant éleveurs dans les massifs forestiers de la région.

**La chèvre du Rove a failli disparaître** : Le premier inventaire de la race, effectué en 1960 par A. Sadorge, estimait son effectif à 15 000 dans le Sud-Est de la France. Mais, la lutte contre la brucellose dans les années 70 - 80 a conduit à l'abattage massif des chèvres dans les troupeaux ovins. En 1980, un second inventaire estime son effectif à 500 individus.

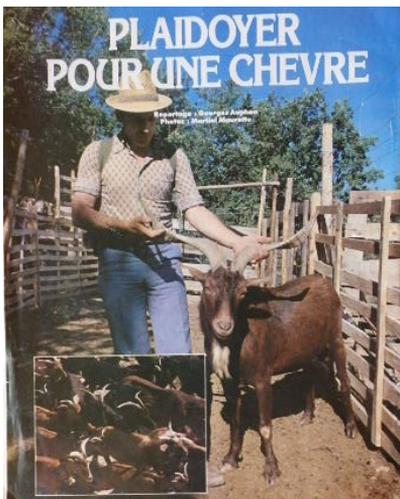


Figure 7 : A. Sadorge plaide la Rove. (Photographie de couverture de "Provence Magazine", 1983).

Plusieurs personnes et institutions sonnent la sonnette d'alarme : la Société d'Ethnozootecnie (Blanc, 1972), A. Sadorge (1978, et Figure 7), le parc régional de Camargue (1976), JC Le Jaouen (1978) et les chercheurs A. Audiot et J.-J. Lauvergne (1981), ...

**Nouveau départ pour la chèvre du Rove** : En 1979, des bergers passionnés, créent l'Association de Défense des Caprins du Rove ([ADCR](#)) et lancent un programme de sauvegarde. En 1987, un nouvel inventaire de la population de chèvre du Rove en recensait 1 800 chèvres (Lagacherie, 1987). En 2003 l'effectif atteignait les 5 200 mères et en 2010, 8 000 chèvres (Duclos, 2010).

**La chèvre du Rove, une débroussailluse naturelle, écologique et économique** : La chèvre du Rove est de petit gabarit. Elle produit peu (150 à 250 litres), mais se suffit de l'alimentation pauvre des collines.

En élevage allaitant, l'alimentation est prise à 100 % sur les parcours. Les élevages fromagers fermiers sont autonomes à près de 85 % (cas type grand pastoral, Inosys 2017).

**La chèvre du Rove, productrice de qualité... Un lait riche en goût** : La chèvre du Rove compense sa faible production par un bon rendement fromager, (TP moyen 34 g/kg et TB de 48 g/kg, Idèle, 2011). Tous les éleveurs fermiers fromagers ayant un troupeau de chèvres du Rove transforment leur lait à la ferme. Ils fabriquent essentiellement des fromages lactiques. Une partie d'entre eux fabriquent aussi des Brousses du Rove, devenues AOC en 2018 et AOP en 2020.

**Sa viande est réputée** : Historiquement dans le Sud-Est de la France, des cabris étaient consommés pour Pâques. Un travail est mis en place pour relancer cette filière. La production de cabris est essentiellement le fait de troupeaux mixtes (lait-viande). Une partie des chèvres élèvent quelques cabris sous la mère. Elles peuvent ensuite être mises en traite au sevrage du chevreau.

**La réalité économique de ce type d'élevage extensif** : L'élevage de chèvre du Rove est une réalité économique et les éleveurs, qu'ils soient fermiers fromagers ou allaitants, vivent de leur production. Ainsi, une exploitation type employant deux UMO exploitant un troupeau de 90 chèvres du Rove pâturent sur 185 hectares, transforme 25 000 l de lait par an et commercialise ses produits en circuits courts. Cette exploitation génère un revenu disponible de 31 284€ par an (Inosys, 2017, cas type grand pastoral).

**Encadre 6 : La Brousse du Rove, un fromage dont le nom est associé à un village et à une race.**  
*Sources : A. Gouiran (entretien en 2019); (Falcot, 2016); Les autres références sont citées dans le texte.*

Le Rove est un petit village dans la rade de Marseille entre mer et colline. Depuis des siècles, les familles du village vivaient de la production de brousses. En 1900, le Rove comptait 400 habitants et 4000 chèvres. Les chèvres pâturaient les garrigues à chênes kermès et à chêne vert. Après la traite les femmes des bergers transformaient le lait en brousse. Les brousses du Rove (Figure 8) étaient vendues par les bergers ou avec l'aide de broussiers (vendeurs) à la criée dans les rues de Marseille (Gouiran, 2019; Di Florio, 1995). Certains, au retour, passaient par le port maritime, prenaient du tourteau d'arachide, pour compléter à l'auge l'alimentation que les chèvres prélevaient en colline (témoignages d'un docker des années 50 et entretien avec A Gouiran, 2019). Ce mode d'organisation est un cas remarquable.



Figure 8 : Brousses du Rove AOP, (Photo A.Gouiran).

Nous parlerions aujourd'hui de relation entre des zones urbaines et des zones rurales périurbaines, ou de coexistence entre activités, ou de projet alimentaire territorial, ou encore d'économie circulaire. Il mettait en relation des éleveurs valorisant un milieu difficile, des consommateurs urbains, des activités portuaires. Le tout Gouiran complété par la vente de "mignon" (migon ou crottin des chèvres) aux producteurs de fleurs de la Côte d'Azur pour fumer leurs parcelles.

Ce mode d'organisation est un cas remarquable. Nous parlerions aujourd'hui de relation entre des zones urbaines et des zones rurales périurbaines, ou de coexistence entre activités, ou de projet alimentaire territorial, ou encore d'économie circulaire. Il mettait en relation des éleveurs valorisant un milieu difficile, des consommateurs urbains, des activités portuaires. Le tout complété par la vente de "mignon" (migon ou crottin des chèvres) aux producteurs de fleurs de la Côte d'Azur pour fumer leurs parcelles (A. Gouiran, 2019).

**Un produit traditionnel :** La brousse est faite sans présure. Le lait entier, chauffé (80-85°), flocule avec l'ajout de quelques gouttes de vinaigre. Les Brousses du Rove sont moulées pour la commercialisation. Initialement le moule était en osier tressé puis en fer blanc avant d'être en plastique, forme sous laquelle nous les trouvons aujourd'hui. **Victime de son succès :** En 2007, "la Provence pays d'Aix", faisait sa une en titrant: "la guerre des Brousses du Rove". "L'absence de cadre réglementaire permet de fabriquer des fromages frais, appelés "Brousse du Rove" sans aucune contrainte". En 2007 des producteurs décident de se grouper et de demander la reconnaissance en AOC de la brousse, pour protéger le nom du produit et les savoir-faire d'élevage et de transformation associés, pour éviter les contrefaçons. L'AOC sera obtenue en 2018, et [l'AOP](#) en 2020.

**Le cahier des charges reflète les systèmes d'élevage et les pratiques traditionnels des éleveurs :** Le troupeau ne doit pas être dessaisonné. Il doit y avoir une période d'arrêt de production en décembre, correspondant au tarissement. Les animaux doivent pâturer au moins 210 j/ an et plus de 5 heures /j. Le foin est limité à 0,5 kg par chèvre/j en moyenne et l'apport de concentré ou de céréales à 0,5 kg de matière brute/j/chèvre en production. Le chargement ne doit pas dépasser 2 chèvres par ha. L'aire géographique de l'AOC a été limitée aux "zones sèches calcaires et boisées de chêne kermès du département des Bouches du Rhône, de l'extrémité Sud du Vaucluse et de l'ouest du Var", (extrait du cahier des charges). Le litre de lait est actuellement valorisé entre 3 et 6 euros, ce qui compense la faible productivité individuelle des chèvres. C'est un produit sentinelle slow food. La production de [Brousse du Rove](#) s'élève à une quinzaine de tonnes par an. [Elle est produite par une dizaine d'éleveurs](#) (INAO, 2018).

## LA FILIERE CAPRINE EN REGION PACA, AUJOURD'HUI

Les informations ci-après sont extraites en majorité de la présentation que V. Enjalbert, (MRE) a faite à la réunion du groupe d'éthnozootecnie caprine en 2016 et du texte qu'il a rédigé ([Enjalbert, 2016](#)).



### Une filière fromagère fermière artisanale

La filière caprine représente 328 éleveurs caprins de plus de 20 chèvres, soit 21 100 chèvres. 287 éleveurs transforment le lait à la ferme, 18 livrent leur lait à une laiterie, 12 éleveurs produisent de la laine angora et 11 des cabris sous la mère. La production de lait de chèvre en région PACA s'élève à 8,5 millions de litres (ML) de lait en 2011 (contre 7,2 ML en 2005). Le secteur fromager fermier représente 82 % du lait produit et le secteur laitier 18 %. 7 ML sont transformés à la ferme et 1,5 ML sont livrés au secteur artisanal. Celui-ci compte 8 laiteries artisanales. La fromagerie de Banon, en Haute Provence, transforme en 2016, 900 000 litres de lait, dont 650 000 l en AOP Banon produit selon les méthodes artisanales décrites dans le cahier des charges de l'appellation. 9 éleveurs livrent la fromagerie, dont 8 sont dans l'aire d'appellation. Elle fait partie du groupe l'Etoile (Lactalis), (Source : visite à la fromagerie de Banon, 8 octobre, 2016). Les autres fromageries sont situées dans l'Ubaye (04) et dans les Hautes Alpes, collectent le lait de quelques éleveurs caprins pour diversifier leurs gammes de produits.

### Des exploitations familiales et spécialisées

Les élevages caprins sont spécialisés, de type familial. La main d'œuvre est comprise en majorité entre 1,5 et 2,5 Unités de Main d'Œuvre (UMO). Il s'agit majoritairement d'un couple. Toutefois, 1/3 des élevages caprins n'ont qu'un seul UMO. 82 % des éleveurs n'emploient pas de salariés. Quand il est fait appel à de la main d'œuvre salariale, c'est au maximum pour 1 UMO.

### De petits ateliers rentables ancrés dans les territoires

En élevage fromager fermier, la taille moyenne des troupeaux est de 56 chèvres en 2011 et la production annuelle moyenne est de 25 000 litres de lait. En élevage laitier, l'effectif moyen des troupeaux est de 181 chèvres en 2011 et la production annuelle de

85 000 litres de lait.

88 % des troupeaux sont conduits en système pâturant. Seuls, 12 % des élevages caprins lait sont en stabulation permanente ou en hors-sol, par faute de foncier. Les principales races de chèvres sont l'Alpine, la Rove et la Commune Provençale.

La production moyenne des chèvres est de 450 à 500 l par an, pour des chèvres alpines ou Communes Provençales, conduites en système pastoral en zone méditerranéenne<sup>1</sup> (250 l en moyenne pour les chèvres du Rove). Ces chiffres peuvent paraître faibles, au regard d'un critère de productivité laitière individuelle. Toutefois, en système pastoral, l'éleveur juge la performance de ses animaux à leurs capacités à tenir le lait durant la toute période de lactation, tout en utilisant un milieu pastoral. Un animal à 450 - 500 l en système pastoral sera capable de s'adapter au regard des variations de son environnement ou de son alimentation. Cette productivité individuelle relative est compensée par l'effectif du troupeau, qui permet à l'éleveur d'atteindre son objectif de production (environ 25 000 à 30 000 litres par élevage fromager), ainsi que par une bonne valorisation du litre de lait en tomme lactique (en moyenne 2,30 euros par litre). "Le revenu disponible par UMO des fromagers fermiers du Sud Méditerranée est très stable. Malgré des dimensions plus modestes, ils dégagent le même revenu que les fromagers des autres régions (25 900 euros) grâce à un niveau d'annuités moins important et à une très bonne valorisation du lait" (Inosys, 2017).

## Une production fromagère diversifiée à haute valeur ajoutée

La production totale de fromages fermiers en PACA est évaluée à 1 500 tonnes toutes espèces confondues et à 1 100 tonnes en fromages de chèvre (200 T en laitier et 900 T en fermier), (MRE, 2016).

La région PACA est riche d'une [gamme variée de fromages traditionnels](#) ou de spécialités régionales. La production principale de fromages de chèvre est le tome lactique. D'autres fromages sont également produits : le Banon AOP, la Tome de Provence, la Brousse du Rove AOC, ainsi que des pâtes pressées. 50 exploitations fromagères sont en Agriculture Biologique, soit 15 % des éleveurs caprins. La commercialisation des fromages est tournée vers la vente directe et les circuits courts (vente à la ferme, sur les marchés, intermédiaires locaux...). La vente collective est peu développée.



<sup>1</sup> En montagne, l'éleveur a en général accès à des herbages. Les niveaux de production par chèvre sont plus élevés.

## Une filière dynamique en matière d'installation

La professionnalisation des élevages caprins, engagée depuis les années 1980, s'est accentuée avec l'application de la réglementation sanitaire européenne. La mise aux normes des ateliers a été l'occasion d'un plan de modernisation dans les années 1990.

Le nombre d'élevages caprins est assez stable ces dernières années puisque seulement 11 % des exploitations ont disparu depuis 1999, contre 45 % en France. Sur la période 2005 / 2011, le nombre d'exploitations caprines est remonté légèrement (+ 5 %). Les éleveurs caprins sont assez jeunes. 28 % d'entre eux ont moins de 40 ans.

Le secteur fromager fermier constitue le principal moteur du renouvellement de la filière. La plupart des installations se font par création ex-nihilo sous forme d'exploitations individuelles. Les reprises, qu'elles soient familiales ou hors cadre, sont rares. Pourtant le renouvellement des exploitations était loin d'être évident. En effet, nombre d'éleveurs caprins sont arrivés entre 1970 et 1980, dans la période post-68. La filière doit faire face à un nombre important de cessation d'activité, depuis 5 à 10 ans. L'organisation des éleveurs, les dynamiques collectives et locales, une production ancrée dans un territoire en lien avec les consommateurs, la présence d'une école d'agriculture formant les futurs éleveurs et d'un centre fromager, ont joué un rôle important dans les projets de reprise.

Toutefois, le renouvellement des générations reste pour l'avenir un enjeu majeur. Les difficultés d'accès au foncier, l'importance des investissements nécessaires à l'installation, les problèmes de prédation, ou encore les incertitudes sur les aides PAC (voir le témoignage H. Calvet, article Languedoc-Roussillon), sont autant de facteurs pesant sur les possibilités d'installation. Les collaborations avec des collectivités territoriales peuvent constituer des opportunités notamment pour les systèmes grands pastoraux.

## Défendre le produit fermier

Les éleveurs fermiers ont créé l'Association "Les Élevages Alpes Provence" pour défendre et promouvoir le fromage fermier. La filière a travaillé à l'élaboration d'une Charte Régionale Fromages Fermiers dès le début des années 2000. "La Charte codifie les pratiques de production spécifiques à notre métier et à notre région pour mieux les promouvoir". Elle est conçue comme un outil de développement pour la défense et la reconnaissance des fromages fermiers régionaux et du métier de fromager fermier.

Outre les obligations légales, elle revendique une définition stricte du terme fermier, portant tout à la fois sur le système d'exploitation pris dans sa globalité (petits ateliers, main d'œuvre familiale) et sur le mode de fabrication (lait cru, exclusion de l'ensilage, pastoralisme, utilisation de lactosérum pour ensemercer, vente directe...). Il s'agit d'une démarche collective et volontaire de la profession. La charte garantit le consommateur du respect de son cahier des charges. Défendre le produit fermier, c'est donc pour les producteurs, faire de la qualité, en définissant ce que "fermier" veut dire, et en s'engageant à travers une Charte Régionale Fromages Fermiers.

## Discussion

L'élevage pastoral est une composante essentielle de l'identité provençale. Le pastoralisme a contribué à la construction et au maintien de paysages composites. Des milieux boisés, des landes, des prés et des espaces cultivés s'imbriquent dans une savante organisation, image emblématique des collines provençales. Le "petit chèvre", parfois agrémenté de "pebre-d'ase<sup>1</sup>" et le cabri ou l'agneau à la "farigoule<sup>2</sup>" sont des grands classiques de l'alimentation traditionnelle des Provençaux.

Cette image de la Provence et cet équilibre furent modifiés en profondeur dans les années 50, avec l'arrivée de l'économie de marché, la spécialisation des activités, la transformation des systèmes alimentaires... et l'exode rural qui a drainé les territoires de colline et de montagne de leurs paysans, partis chercher des jours meilleurs vers les zones urbanisées de basse Provence.

Avec l'arrivée des néo-ruraux, cette dynamique d'exode rural et de déprise agricole s'infléchit. Malgré les difficultés, les abandons, nombre de néo-ruraux se sont "accrochés" à leurs idées. Avec les moyens dont ils disposaient (leur travail et leur envie) – et la chèvre – ils ont construit peu à peu une activité agricole ancrée au territoire et au local, et impulsant une nouvelle dynamique sociale. Cette activité d'élevage s'est structurée depuis 50 ans autour d'un modèle reposant sur deux fondements : d'une part sur le pastoralisme pour alimenter le troupeau en valorisant la diversité des ressources et des espaces disponibles et d'autre part sur la transformation à la ferme et la vente directe ou en circuit court à des consommateurs amateurs de fromages de chèvre.

Dans cette discussion, nous mettons l'accent sur les territoires marginaux, terres de projet, sur le fromage de chèvre, marqueur de la culture alimentaire locale et sur la soif d'apprendre et l'organisation professionnelle.

---

*1 Sarriette*

*2 Thym*

### **D'hier à aujourd'hui : des espaces de projet**

En Provence Côte d'Azur (comme en LR ou en sud Rhône-Alpes), l'élevage caprin s'est développé dans les années 70 dans les interstices de la production végétale, dans les espaces jugés impropres à l'agriculture, ou trop difficiles pour les hommes. Ces espaces ont permis l'acquisition, avec très peu de moyens, d'un petit espace pour vivre et pour débiter une activité permettant un "retour à la nature". Ce furent souvent quelques ruines isolées dans les collines, ou un endroit où poser une caravane, le troupeau pâtureant les vastes espaces de parcours, provoquant dans les zones soumises au code forestier, le courroux des services forestiers.

Cette réalité des années 70 a bien changée aujourd'hui. S'installer avec très peu de capital, hors le travail, est quasiment impossible aujourd'hui, du fait de la nécessité de travailler dans une fromagerie aux normes et du fait de la pression foncière. Il est difficile d'avoir les ressources financières nécessaires à l'acquisition du foncier et de trouver de l'espace disponible pour le pâturage, des bâtiments pour l'habitation, l'élevage et la fromagerie. De fait, les nouveaux installés, souvent contraints par la surface disponible, ajustent leur système d'élevage pour parvenir à produire avec les ressources dont ils disposent. L'alimentation repose sur le pâturage des espaces de parcours et des terres éventuellement disponibles, complétée au besoin par du foin et des compléments en chèvrerie (voir l'article sur la reconstruction des activités caprines au prisme des singularités méditerranéennes).

Toutefois, les systèmes pastoraux ont fait leur preuve au regard de l'entretien des territoires, de la DFCI et de leur intérêt pour la dynamique locale. Depuis quelques années, des projets d'installation voient le jour, sur un modèle "grand pastoral", souvent impulsés par une collectivité locale, mettant à disposition du foncier public pour soutenir l'installation d'un éleveur pratiquant le pastoralisme et contribuant par son action à l'entretien de zones boisées de la commune, ou des pare-feux DFCI.

### **D'hier à aujourd'hui : Le fromage de chèvre : un marqueur du "manger local"**

Le maintien d'une demande en "fromageons" a contribué à la consolidation d'activités caprines fermières et artisanales. Cette demande émanant tant des ruraux habitués à trouver au marché leur fromage de chèvre, que des urbains, originaires de Provence retrouvant dans le produit une part de leurs origines. La demande s'accroît en été de celle des touristes. Ces demandes ont été un rempart à la standardisation des activités. Elles ont permis de maintenir une bonne valorisation du lait, indispensable aux

systèmes pastoraux. La relation forte entre des consommateurs - des produits - des territoires a permis à ces élevages d'être résilients et de traverser la période de modernisation en faisant perdurer un système fermier pastoral adapté au contexte sociotechnique.

Les systèmes d'élevage de chèvre du Rove, dans les collines du Rove, écoulant leurs brousses auprès de la clientèle urbaine proche, sont un témoignage vivant de l'intérêt d'un ancrage dans un territoire, dans une tradition, dans des habitudes alimentaires, pour la durabilité des systèmes d'élevage.

Actuellement les attentes sociétales évoluent. Les critères de proximité, de local, d'environnement, montent en puissance. Des formes de mise en marché mettant en relation directe des producteurs et des consommateurs se multiplient. Dans une perspective de développement durable et d'agroécologie, la relocalisation des productions est présentée comme un enjeu important, en particulier pour la production laitière (Poux et Aubert, 2018). En PACA, l'élevage caprin s'inscrit depuis longtemps dans des systèmes de production valorisant les ressources territoriales. Les formes de mise en marché des fermiers reposent sur le contact direct avec les consommateurs en région ; autant d'atouts pour l'avenir de la production caprine fermière et artisanale.

### **Soif d'apprendre, d'organiser la filière et de faire reconnaître des activités fermières pastorales**

La volonté de professionnaliser la filière caprine, d'acquérir des savoir-faire, d'augmenter la maîtrise de l'activité en situation pastorale, a réuni dans un même objectif des éleveurs, des organisations professionnelles, des acteurs du développement et de la recherche. *"Je voudrais insister sur le fait que si la filière caprine s'est bien développée, c'est parce qu'il y a eu conjonction des acteurs qui se sont mis à son service, à savoir la recherche, le développement sur le terrain grâce à l'appui technique et la mobilisation des éleveurs organisés en syndicats... et bien sûr la motivation sans faille des producteurs qui ont fait le choix de cette activité qui leur a permis de vivre assez dignement. Saluons le travail permanent des techniciens de la filière et des éleveurs puisque toute cette organisation mise en place depuis 30/40 ans dure et est encore active sur le terrain avec un taux de syndicalisation assez fort !"* (K. Boussouar, ex-président de la Frécap, ex-président de la FNEC (Fédération Nationale de l'Élevage Caprin).

## Conclusion

Entre innovation et tradition, les éleveurs caprins pastoraux ont construit chemin faisant une activité nouvelle tout en étant en harmonie avec les valeurs patrimoniales associées aux paysages composites de Provence et à la culture alimentaire locale. Ils ont acquis du savoir-faire pour tirer parti de – et entretenir – leur environnement et répondre à une clientèle recherchant la proximité et le local. Au-delà de la production de biens alimentaires, ce type d'élevage s'inscrit dans des dynamiques locales. Il représente un atout indéniable pour penser l'avenir des territoires ruraux, pour reconstruire du lien et du sens entre des dynamiques urbaines et rurales. L'entretien du territoire, mais aussi la relocalisation de l'alimentation, deviennent des enjeux de plus en plus prégnants qui interpellent les élus. A travers la mobilisation du foncier public ces élus peuvent jouer un rôle majeur dans l'avenir d'un élevage caprin pastoral, ouvert sur le local et contribuant à produire des biens alimentaires dans une perspective de localisation de l'alimentation et d'entretien du territoire.

## Références

- Agreste , 2018. Mémento de la statistique agricole, Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt, Avril 2018.
- Agreste , 2021. Statistique agricole [https://agreste.agriculture.gouv.fr/agreste-web/disaron/SAANR\\_6/detail](https://agreste.agriculture.gouv.fr/agreste-web/disaron/SAANR_6/detail).
- Audiot A., Lauvergne J.J. , 1981. A propos de l'implantation d'un troupeau pépinière de chèvres du Rove dans le Lubéron, Note interne au département de génétique animale de l'INRA, 17 p.
- Blanc L. , 1972. Sauvegarde des espèces domestiques, espèce caprine, race du Rove, Ethnozootechnie N°8 : 5-6.
- Blanchemain A., 1967. La production caprine dans le Sud Est, BTI 223 : 773-778.
- Brosse-Genevet E., Fabre J., Garde L., 2016. Guide caprin pastoral, Ed Cardère, 123 p.
- Danchin C., 2017. Chèvre Provençale : bilan 2015 des inventaires des animaux, IDELE, 6 p.
- Di Florio J., 1995. Traditions de Provence – La brousse du Rove, Réussir la chèvre, N° 207 : 40-42.
- Duclos D., 2011. Race caprine du Rove. Répertoire 2010 des éleveurs, IDELE, CR n° 001172 011, 24 p.
- Enjalbert V., 2016. Caractéristiques de la filière caprine et fromagère fermière en région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Rencontre GEC à Carmejane, 7 et 8 octobre 2016, Power Point 27 p. et texte 4 p.
- Falcot L., 2016. La chèvre du Rove: Pastoralisme, traditions et réalités économiques, Ethnozootechnie n° 101, 2016, 2 p.
- Gilbert Y., 1989. Elevage, forêt et société – Analyse socio-historique, Forêt méditerranéenne, Tome XI, N°3, décembre 1989 : 203-225.
- Gouran A., 2019. (Ré édition), Le Rove, ses chèvres et ses collines, Editions Tacussel, 194 p.
- Hubert B., Lachaux M., Meuret M., Leclerc B., Etienne M., Napoléone M., Léouffre M.C., 1988. Le pâturage des landes et des espaces boisés méditerranéens : objectifs et méthodologie de recherche, B.T.I. 431/532 : 357-373.

- INAO, 2018. La brousse du Rove obtient l'AOC, site : [inao-gouv.fr](http://inao-gouv.fr).
- Inosys (2017). Résultats 2016 des exploitations caprines laitières et fromagères. Synthèse annuelle des données des réseaux d'élevage, Idèle, collection résultats, 8p.
- Insee, 2016. Un patrimoine naturel exceptionnel à préserver, dossier N° 4, juin 2016 : 13-16.
- FRECAP (Fédération Régionale des Eleveurs CAPrins), 2005. Etat des lieux de la filière caprine-ovine laitière et fromagère et bovine fromagère fermière, document PowerPoint 10 p.
- Lagacherie M., 1987. Eleveurs caprins utilisateurs de la race Rove, thèse de doctorat, 41 p. + annexes.
- Le Jaouen J.C., 1978. Actions de sauvegarde des entreprises en race Rove, *Ethnozootecnie* (22): 96-97.
- La Provence, pays d'Aix, 2007. La guerre des brousses du Rove, article de S.Pardini : 3-11, 1p.
- Meuret M., 1993. Piloter l'ingestion au pâturage, in Landais E. (coord), *Pratiques d'élevage extensif : identifier, modéliser, évaluer*. In *Études et recherches n° 27* : 161-198.
- MRE (Maison Régionale de l'Élevage), 2012. Etat des lieux et perspectives des filières caprines, ovin lait et bovin fromager fermier, Document Power Point, 36 p.
- Napoléone M., Matey F., Baron D., 1993. Des parcours pour chevriers - PACA 1985 - 1990 - Un réseau de recherche-développement étudie les élevages caprins laitiers qui utilisent le parcours. INRA, Cerpam, EDE, 139 p.
- Poux X., Aubert P.M., 2018. Une Europe agroécologique en 2050 : une agriculture multifonctionnelle pour une alimentation saine, IDDRI, Study, ed SciencesPO, N°09/18, 78 p.
- Rio M., 1999. Etat des lieux et perspectives de la filière produits laitiers fermiers en Provence Cote d'Azur et en Languedoc Roussillon, mémoire de fin d'étude ESITPA, 62 p.
- Royer J.Y., 2016. Tomes, Banons et fromageons - Histoire et légendes caprines en Haute Provence, Présentation à la réunion GEC, octobre 2016, 14 p.
- Sadorge A., 1978. La chèvre originelle doit-elle mourir ? *Courrier du Parc Naturel Régional de Camargue* : 18-24.
- UMT Pasto, 2018. Diversité des formes d'installation en élevage dans les territoires méditerranéens, collection Synthèse, éditions Idèle, 46 p.

## Pour citer ce chapitre

Napoléone M., 2022. Le pastoralisme caprin en Provence : l'histoire, les hommes et les produits, in Napoléone M., Jénot F., Leboeuf B., Le Jaouen J.C. Histoire des régions caprines. INRAE/Société d'Ethnozootecnie : 213-235. [DOI : 10.17180/t528-2045-ch11](https://doi.org/10.17180/t528-2045-ch11)

## Affiliations des auteurs

Martine NAPOLEONE, INRAE, UMRO868 Selmet, 34060 Montpellier, France

## SIGLES ET ABREVIATIONS

AB :	Agriculture Biologique
ACLC :	Association Centrales des Laiteries Coopératives
AMAP :	Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne
ANICAP :	Association Nationale Interprofessionnelle Caprine
ANPLF :	Association Nationale des Producteurs Laitiers Fermiers
ANSES :	Agence Nationale de Sécurité Sanitaire de l'Alimentation
AOC :	Appellation d'Origine Contrôlée
AOP :	Appellation d'Origine Protégée
AURA :	Région Auvergne - Rhône - Alpes
BEA :	Bien-être Animal
BOF :	Négociants en Beurre, Oeufs et Fromages
BRILAC :	Bureau Régional Interprofessionnel du LAit de Chèvre
CCP :	Certification de Conformité du Produit
CDRC :	Centre de Documentation et de Ressource Caprines
CFPPA :	Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricole
CIHEAM :	Centre International des Hautes Etudes pour l'Agriculture Méditerranéenne
CERPAM :	Centre d'Etudes et de Réalisations Pastorales Alpes-Méditerranée
CETA :	Centre d'études techniques agricoles
CP :	Confédération Paysanne
CRIEL :	Centre Régional Interprofessionnel de l'Economie Laitière
DDA :	Direction Départementale de l'Agriculture
DFCI :	Défense des Forêts Contre les Incendies
DRAAF :	Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt
DREAL :	Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
DSA :	Direction des Services Agricoles
DTQ :	Démarche Territoriale de Qualité
EDE :	Etablissement Départemental de l'Elevage
ENIL :	Ecole Nationale d'Industrie Laitière (Poligny)
ESB :	Encéphalite Spongiforme Bovine
FAO :	Organisation de l'ONU pour l'Agriculture et l'Alimentation
FEZ :	Fédération Européenne de Zootechnie
FNAB :	Fédération Nationale d'Agriculture Biologique
FNEC :	Fédération Nationale des Eleveurs de Chèvres
FNSEA :	Fédération Nationale des Syndicats d'Exploitants Agricoles
FRECAP :	Fédération Régionale de l'Elevage Caprin (en PACA)
FRESYCA :	Fédération Régionale des SYndicats CAprins du Poitou-Charentes et Vendée
FRCA :	Fédération Régionale des Coopératives Agricoles
GAEC :	Groupement Agricole d'Exploitation en Commun
GDS :	Groupement de Défense Sanitaire
GEB :	Groupe d'Economie Bovine
GEC :	Groupe d'Ethnozootecnie Caprine
GIE :	Groupement d'Intérêt Economique

GMS : Grandes et Moyennes Surfaces  
HVE : Haute Valeur Environnementale  
IA : Insémination Artificielle  
IDELE : Institut de l'Elevage  
IGP : Indication Géographique Protégée  
INAO : Institut National des Appellations d'Origine  
INAPG : Institut National Agronomique Paris-Grignon  
INRA : Institut National de la Recherche Agronomique  
INRAE : Institut National de Recherche pour l'Agriculture, l'Alimentation et l'Environnement  
INTERBEV : Association Nationale Interprofessionnelle du Bétail et des Viandes  
ITEB : Institut de l'Elevage Bovin  
ITOVIC : Institut Technique Ovin et Caprin  
ITPLC : Institut Technique des Produits Laitiers Caprins  
IVARRC : Association d'Information Vente-Achat de Reproducteurs Caprins  
LGA : Livre Généalogique de la race Alpine  
LR : Région Languedoc-Roussillon  
MDD : Marque Distributeur  
MP : Région Midi-Pyrénées  
MRE : Maison Régionale de l'Elevage (en PACA)  
OGM : Organisme Génétique Modifié  
ONF : Office National des Forêts  
ONG : Organisation Non Gouvernementale  
PAC : Politique Agricole Commune  
PACA : Région Provence Alpes Cotes d'Azur  
PEP : Pôle d'Expérimentation et de Progrès  
PIDA : Programme Intégré de Développement Agricole  
PSDR : Programme Pour et Sur le Développement Régional  
RA : Région Rhône - Alpes  
R&D : Recherche et Développement  
RHD : Restauration Hors Domicile  
SAU : Surface Agricole Utile  
SEIA : Station Expérimentale d'Insémination Artificielle  
SEZ : Société d'Ethnozootechnie  
SIME : Service Interdépartemental Montagne Elevage  
SRPC : Station Régionale de Pathologie Caprine  
UE : Union Européenne  
UMR : Unité Mixte de Recherches  
UTH : Unité de Travail Humain

## AUTEURS, COORDINATEURS, ETRELECTEURS

**Joseph BILLANT**, éleveur retraité, Syndicat Caprin de Dordogne, (billantjo@yahoo.fr), co-auteur de l'article sur la région caprine Grand Ouest.

**François CASABIANCA**, zootechnie des systèmes d'élevage au département Sciences pour l'Action et le Développement (SAD) de l'INRAE- Directeur du laboratoire de Recherches sur le Développement de l'Élevage (LRDE) jusqu'en 2020; Corte, (retraité) (francois.casabianca@inrae.fr ou fcasa-corte@gmail.com) - Co-auteur des articles sur la région caprine Corse et sur les singularités méditerranéennes.

**Jacques CHEVRE**, éleveur retraité, Syndicat Caprin de Dordogne, (jacques.chevre@laposte.net), co-auteur de l'article sur la région caprine Grand Ouest.

**Michel CLEURENNEC**, retraité EDF, (cleurenec.michel@wanadoo.fr), co-auteur de l'article sur la région caprine Centre-Val de Loire.

**Camille DELAPORTE**, Chambre d'Agriculture et Syndicat Caprin du Lot et Garonne jusqu'en 2021, co-auteur de l'article sur la région caprine Grand Ouest.

**Claire DELFOSSE**, professeur de géographie à l'Université Lyon 2, Directrice du Laboratoire d'études rurales (claire.delfosse@wanadoo.fr) - Co-auteur du premier article sur Les transformations de la France rurale et de l'élevage de chèvre.

**Léopold DENONFOUX**, Association pour la Défense et le Développement de la Chèvre Poitevine - (addchevrepoitevine@orange.fr), co-auteur de l'article sur la région caprine Grand Ouest.

**Pierre DESBONS**, sélectionneur Mais Chez Pioneer Génétique, (Retraité), (desbonspierre@gmail.com), co-auteur de l'article sur la région caprine Centre-Val de Loire.

**Jean-Paul DUBEUF**, zootechnie des systèmes d'élevage et politiques publiques au sein du LRDE (INRA SAD) - Corte (jean-paul.dubeuf@inrae.fr) - Co-auteur des articles sur la région caprine Corse et sur les singularités méditerranéennes.

**Laurent GARDE**, pastoraliste, directeur adjoint du CERPAM, (lgarde@cerpam.fr), co-auteur des articles sur les singularités méditerranéennes et sur la région Provence-Côte d'Azur.

**Christine GOSCIANSKI**, Chambre d'agriculture des Pays-de-la-Loire, (Christine.GOSCIANSKI@pl.chambagri.fr), co-auteur de l'article sur la région caprine Grand Ouest.

**Cécile GOURINEL**, responsable service Relation Production à la coopérative laitière Terra Lacta (Surgères, 17), (Chambre d'Agriculture du Centre Val de Loire jusqu'en 2021), (cecile.gourinel@terralacta.com), coauteur de l'article sur la région caprine Centre-Val de Loire.

**Christine GUINAMARD**, INOSYS Réseaux d'élevage caprins, IDELE, (Christine.Guinamard@idele.fr), co-auteur des articles sur les singularités méditerranéennes et sur la région Provence-Côte d'Azur.

**Michel D'HALLUIN**, Syndicat Caprin du Lot et Garonne (d.halluin.michel@orange.fr), de l'article sur la région caprine Grand Ouest.

**Frantz JÉNOT**, chercheur associé au Laboratoire Ruralités en géographie à l'Université de Poitiers et coordinateur de la Fédération Régionale Caprine de Nouvelle-Aquitaine & Vendée (frcap@orange.fr) - Initiateur et coordinateur général du projet Récafran sur l'histoire des régions caprines française, Coauteur des premiers et derniers articles sur les transformations de la France rurale et de l'élevage de chèvre et sur La diversité, atout de la filière pour le futur ? et de l'article sur la région caprine Grand Ouest, coéditeur de l'ouvrage.

**Leila LE CARO**, Chambre d'Agriculture de Bretagne jusqu'en 2018, co-auteurice de l'article sur la région caprine Grand Ouest.

**Bernard LEOUEUF**, zootechnicien, ingénieur de recherche en reproduction caprine à l'UEICP (Unité d'Expérimentation de l'Insémination Caprine et Porcine) INRAE de Lusignan de 1972 à 2010, (retraité), (leboeufbe@wanadoo.fr), coauteur du dernier article sur La diversité, atout de la filière pour le futur, ainsi que de l'article sur la région Centre-Val de Loire, coéditeur de l'ouvrage.

**Yves LEFRILEUX**, chef de projet à l'Idèle, Station expérimentale du Pradel (07), (retraité), (yves.lefrileux@free.fr), coauteur de l'article Rhône-Alpes

**Jean Claude LE JAOUEN**, chef de la Section Caprine ITOVIC et rédacteur en chef de la revue La Chèvre jusqu'en 2006 (retraité), (jclejaouen@gmail.com) - Coauteur des premier et dernier articles sur les transformations de la France rurale et de l'élevage de chèvre et sur La diversité, atout de la filière pour le futur ? et des articles sur les régions caprines du Grand Ouest et de Bourgogne-Franche-Comté, coéditeur de l'ouvrage.

**Pierre MORAND-FEHR**, directeur de recherches à l'INRAE AgroParisTech (UMR 791 MoSAR) jusqu'en 2014, Coordinateur du réseau FAO-CIHEAM de recherches coopératives sur les ovins et les caprins de 1990 à 2009, Past Président of the International Goat Association, (retraité), (pierremorandfehr39@gmail.com), accompagnateur du projet éditorial dans le cadre de la SEZ, relecteur des articles.

**Martine NAPOLEONE**, transformation des systèmes d'élevage - INRA SAD, UMR Selmet (système d'élevage méditerranéens et tropicaux), Montpellier, (martine.napoleone@inrae.fr ; martine.napoleone30@gmail.com), Coauteur des premier et dernier articles sur les transformations de la France rurale et de l'élevage de chèvre et sur La diversité, atout de la filière pour le futur ? et des articles sur les singularités méditerranéennes, les régions caprines des Cévennes gardoises et lozériennes, de Rhône Alpes et de Provence-Côte d'Azur, coéditrice de l'ouvrage.

**Jean-Noël PASSAL**, chevrier retraité, chroniqueur, Caprinologue émérite et pape des Enchabrées (biq.brother@free.fr), co-auteur de l'article sur la région caprine Grand Ouest.

**Jean-Michel SORBA**, sociologie des techniques et du marché au sein LRDE (INRA SAD) - Corte (jean-michel.sorba@inra.fr) - Coauteur de l'article sur la région caprine de Corse.

**Fanny THUAULT**, Association Chèvre des Pyrénées, (asso.chevre.pyr@free.fr), co-auteurice de l'article sur la région caprine Grand Ouest.

## Sans oublier les personnes qui ont contribué à ce projet par leur témoignage oral ou écrit :

*Dans le Grand Ouest* : Nicole BOSSIS et Maria CAMPOS HERRADA (Idèle), Aurore PATERNOSTER (GTV 79), Geneviève FREUND (CRDC), Johanna GRAUGNARD, Martine & Philippe LACROIX (Route des Fromages de Chèvre), Géraldine VERDIER (BRILAC, AOP Chabichou du Poitou & Mothais sur Feuille), François BONNET (éleveur), Philippe MONTAZEAU & Jean Claude SARRAZIN (directeurs de laiteries retraités).

En Cévennes Gardoises et lozériennes : A. et F. Basserie (éleveurs), H. Calvet (éleveuse, présidente de l'AOP Pélardon), N. Etienne (éleveur retraité), B. Etienne (éleveur), C. Flayol (éleveuse, ex directrice de la coopérative fromagerie des Cévennes), J. Flayol (éleveur retraité), R. André (éleveur, président de la coopérative fromagerie des Cévennes), J.-M. et A. André (éleveurs retraités), F. Monod (directeur de la fromagerie des Cévennes), et J.-P. Rauzier (éleveur), C. Podeur, (animatrice de l'AOP Pélardon) J. Rosset (éleveuse), B. et D. Sauveplane (éleveurs retraités), V. Sauveplane (éleveur), J.-M. Vincent (éleveur).

En Provence-Alpes-Côte d'Azur : K. Boussouar (éleveur retraité, ex président de la FRECAP), D. Carel (éleveur, retraité) J. Corbon (éleveur), V. Enjalbert (Maison Régionale de l'Élevage PACA), L. Falcot (éleveur, président du Cerpam), A. Gouiran (éleveur).

En Rhône-Alpes : Paule Ballet (animatrice AOP Picodon (retraitée), Jean Claude Balmelle (éleveur retraité), Valérie Béroutte (animatrice syndicat caprin de la Drôme), Eliane Brès (éleveuse retraitée, ex présidente du syndicat caprin de la Drôme), Roger Cavet (affineur retraité), Karine Mourier (éleveuse, prési-dente de l'AOP Picodon), Christian Nagearaffe (ex éleveur, ex président de l'AOP Picodon).

Dans le Centre-Val de Loire : H. Bacquard (éleveur retraité, ancien président AOP Sainte-Maure de Tou-raine), M. Carcaillon (ancien directeur laiterie La Cloche d'Or (37), retraité), L. Crochet (Ancien affineur (18), retraité), G. de Montigny (ancien Ingénieur ITOVIC, retraité), M. Faguet (animatrice du syndicat du Crottin de Chavignol), B. Foisnon (Responsable AOP Selles-sur-Cher), L. Giboureau (Technicien INAO), C. Larcher (fondateur de la foire aux fromages de Sainte-Maure-de-Touraine), C. Leclerc (ancien techni-cien Caprin, Indre-et-Loire, retraité), E. Lemeunier (affineur, Indre-et-Loire), F. Moreau (éleveur, Prési-dent du CRIEL), J.-P. Moreau (éleveur, ancien président AOP Selles-sur-Cher, retraité), H. Triballat (fon-dateur de la laiterie Rians-Triballat), J.-F. Turpault (ancien technicien AOP Crottin de Chavignol, retraité), D. Verneau (ancien Directeur de production, laiterie Rians-Triballat, retraité).

Cet ouvrage met en perspective la diversité des trajectoires singulières des régions caprines de France métropolitaine pour en découvrir des composantes communes riches d'enseignement pour l'avenir.

Une première partie retrace les grandes transformations de la France rurale, de l'agriculture et de l'élevage depuis les années 1950. Nous distinguons trois époques, la fin de la paysannerie, la modernisation mais aussi le retour à la terre dans certaines régions, et l'époque actuelle marquée par un double mouvement de globalisation des échanges et de territorialisation des activités et des produits. Ces dynamiques ne se sont pas passées de la même façon dans toutes les régions, ni aux mêmes époques. L'histoire de ces régions s'inscrit dans des contextes territoriaux marqués par des caractéristiques sociales, économiques, culturelles.

Une seconde partie invite au voyage dans les principales régions caprines de France métropolitaine. Pour chaque région nous retraçons les étapes des transformations des activités caprines dans les territoires et les facteurs qui ont joués sur ces recompositions. Nous mettons l'accent sur la façon dont les dynamiques agroindustrielles et les filières longues ou au contraire de pérennisation de la production fermière et des circuits courts ont influencé (ou non) les transformations dans les régions.

En partie trois, une discussion transversale aux chapitres régionaux termine l'ouvrage. Nous soulignons la double réussite d'une filière qui a su s'inscrire d'une part dans le processus d'industrialisation et d'internationalisation et d'autre part dans des dynamiques territoriales d'ancrage au terroir. Depuis 1970, la production industrielle française de fromages de chèvre a été multipliée par six (16 000 t/an en 1970 et 100 000 t/an en 2020). Dans le même temps, une production fermière et artisanale s'est maintenue, permettant la préservation de savoir-faire et de fromages de chèvre traditionnels au lait cru (15 AOP caprines en 2020). Il en résulte une diversité de modèles d'élevage, d'entreprises de transformation et plus largement de chaînes de valeur. Nous analysons les principaux facteurs qui ont concouru à diversifier la filière caprine française et des trajectoires régionales. Nous discutons d'enjeux pour le futur au regard de six questionnements en lien avec la durabilité des systèmes de production - transformation. C'est à l'interface de ces succès et questionnements, avec un pilotage qui rassemble et valorise les synergies et les talents du plus grand nombre, que se dessine l'avenir de la filière et de ses éleveurs de chèvres, qu'ils soient fermiers ou laitiers.

**Mots clés :** élevage caprins, filière fermière, filière laitière, fromage, territoire, bassin de production, dynamique industrielle, dynamique artisanale, transition des activités, local, global.